

- l'inscription n'est valide qu'après réception de la fiche d'inscription et de l'acompte.
- Pour les virements, le RIB est disponible sur demande.
- Toute annulation, de la part du stagiaire, moins de 15 jours avant le stage, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas d'une annulation de la part de Mlle Massot, d'autres dates de stages vous seront proposées puis un remboursement intégral sera effectué si aucune autre date ne vous convient.

- L'hébergement et la nourriture du cheval reste à la charge de son propriétaire. Les écuries de Persévère proposent un service d'hébergement et de restauration des chevaux moyennant rétribution.
- Repas et hébergement restent à la charge du stagiaire.

àLe.....

Signature :

MASSOT Karine
Ecuries de Persévère
Campagne Giotte et Paradis
13980 ALLEINS

06.65.55.87.08
ecuriesdepersevere@hotmail.fr
www.ecuriesdepersevere.com